



# Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation  
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

## **AVIS A MANIFESTATION D'INTERET**

**N° 004/ASMI/SE/COMIFAC/2021**

### **RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'ETUDE SUR LES OPPORTUNITÉS DE LABELLISATION DES AIRES PROTÉGÉES EN AFRIQUE CENTRALE**

#### **1. Contexte et Justification**

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) est une émanation des engagements souscrits en mars 1999 dans la « Déclaration de Yaoundé » par les Chefs d'État d'Afrique Centrale sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de la sous-région. Conformément aux dispositions du Traité constitutif adopté en 2005 par les États de l'Afrique Centrale, notamment en son article 5, cette institution est chargée de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi des politiques forestières et environnementales en Afrique Centrale.

Pour rendre opérationnel l'engagement des Chefs d'États, les pays membres ont élaboré et adopté un Plan de Convergence qui est le cadre de référence des interventions dans le secteur forestier et environnemental et s'impose à l'ensemble des parties prenantes intervenants dans cette sous-région, dans ce secteur.

L'axe prioritaire d'intervention N° 3 du plan de convergence (PC) de la COMIFAC porte sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, dont l'un des objectifs stratégiques est de promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

L'un des objectifs opérationnels de cet objectif stratégique porte sur la promotion de la labellisation de la gestion durable et la valorisation des aires protégées.

Environ 176 aires protégées représentant une superficie de plus de 63 millions d'ha. Certaines de ces aires protégées ont été reconnues et désignées par l'UNESCO comme réserves de biosphère totalisent une superficie de 2,2 millions d'ha dans la sous-région.

La sous-région se distingue dans la mise en œuvre du tout dernier, portant sur l'évaluation périodique de l'efficacité des aires protégées, à travers des exercices IMET<sup>1</sup> dans les aires protégées de la sous-région.

Avec l'appui du programme BIOPAMA et d'autres partenaires techniques, ont développée et mis en œuvre une approche de suivi de la dynamique du changement des valeurs de la conservation de la nature et le développement socioéconomique des communautés locales et autochtone du Tri national de la Sangha (TNS). Les aires protégées de cet espace transfrontalier ont bénéficié des résultats de ce suivi pour réorienter leurs stratégies d'intervention pour concilier la conservation et le développement, et par là à l'efficacité de gestion desdites aires protégées. L'approche de cette recherche participative – action

<sup>1</sup> IMET : Integrated Management Effectiveness Tool (Outil intégré sur l'efficacité de gestion)

contribue à la mise n'œuvre de l'axe Recherche –Développement du Plan de convergence 2015-2025 de la COMIFAC.

Fort des outils ou cadres existants et dans le souci de démarrer la mise en œuvre de l'objectif opérationnel 2 de l'axe prioritaire 3 du PC, portant sur le développement et la mise en œuvre des mécanismes d'incitation à la labellisation de la gestion et de la valorisation des aires protégées, que la COMIFAC a bénéficié de l'appui financier du Programme BIOPAMA-UICN.

C'est dans ce contexte que la COMIFAC a initié l'étude sur les opportunités de labélisation des aires protégées en Afrique Centrale, objet des présents termes de référence.

## 2. Objectif de la consultation

L'objectif général de cette consultation est d'explorer les opportunités de labellisation de la gestion durable et de la valorisation des Aires Protégées d'Afrique Centrale, en vue d'éclairer la stratégie d'adoption ou les prochaines étapes de la COMIFAC pour l'établissement d'un mécanisme de labellisation des AP dans son espace.

## 3 Résultats attendus

Un rapport d'étude présentant :

- 1- La revue des outils et cadres existants pour la labellisation des AP en faisant une analyse des mieux adaptés dans le contexte de gouvernance et de gestion des AP en Afrique centrale
- 2- Une synthèse des directives et référentiel internationaux existants en lien avec des objectifs de gestion efficace des AP
- 3- Les atouts et limites de l'IMET dans une perspective d'utilisation pour engager une démarche de labellisation des AP
- 4- La liste des contraintes institutionnelles et opérationnelles, mesures incitatifs, motivations, pouvant être considérées dans un cadre sous-régional de labellisation des AP

## 4 Profil du Consultant

La COMIFAC recherche un Consultant avec des compétences suivantes :

- ✓ avoir au moins un diplôme de Bac + 5 dans les domaines suivants : sciences naturelles, sciences d'agriculture, économiques et forestières ou disciplines connexes ;
- ✓ avoir au moins 10 ans d'expérience dans l'analyse des politique, dans les projets/programmes liés à la gestion durable des ressources naturelles
- ✓ avoir une bonne connaissance du système COMIFAC et de son Plan de Convergence ;
- ✓ avoir une bonne connaissance des pays membres de la COMIFAC ;
- ✓ avoir une bonne connaissance de la politique de gestion d'une aire protégée en Afrique Centrale est un atout ;
- ✓ avoir une capacité d'analyse et de synthèse des documents ;
- ✓ avoir une bonne connaissance des processus de certification, serait un atout majeur ;
- ✓ avoir une bonne connaissance de la langue française.

## 5 Durée de la prestation

La durée de la consultation est de 45 jours à partir de la date de signature du contrat. Le financement sera assuré dans le cadre du programme BIOPAMA-UICN. *NR*

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de comparaison des curriculum Vitae (CV) et selon les normes conventionnelles internationalement reconnues

Les manifestations d'intérêt peuvent être envoyées par voie électronique à l'adresse mail ci-dessous ou déposées en cinq (05) exemplaires au **Secrétariat Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)**, au plus tard quinze (14) jours après la publication du présent avis à manifestation, avec la mention : Manifestation d'intérêt N°001/ASMI/SE/COMIFAC/2021 pour **L'ETUDE SUR LES OPPORTUNITÉS DE LABELLISATION DES AIRES PROTÉGÉES EN AFRIQUE CENTRALE.**

Secrétariat Exécutif de la COMIFAC  
Situé AU Carrefour Golf (100m de Congress Hotel)  
BP : 20818 Yaoundé  
Email : [comifac@comifac.org](mailto:comifac@comifac.org)

Yaoundé, le 15 March 2021

**Le Secrétaire Exécutif**  
  
  
**Raymond NDOMBA NGOYE**